



Destruction des volets suite à un ravalement

Par **odiled**, le **17/07/2012** à **08:52**

Bonjour,

Mon propriétaire a procédé au ravalement de l'immeuble où je suis locataire depuis 14 ans.

Il a fait enlever les volets et a décidé de les détruire sans me demander mon avis

Notre appartement a un balcon et est donc vulnérable... sans compter la question d'intimité !

Que puis-je faire pour obtenir réparation ?

Merci de votre réponse

Par **chris_idv**, le **17/07/2012** à **10:35**

Bonjour,

Si les volets sont mentionnés dans le bail ou sur l'état des lieux en entrée la réponse est oui puisqu'ils font alors partie du contrat.

Dans le cas contraire il risque d'être difficile d'apporter la preuve de ce que vous demandez.

Cordialement,

Par **odiled**, le **11/09/2012** à **16:22**

Bonjour

Merci de la réponse

Oui, les volets figurent sur l'état des lieux.

Donc quel recours ? (je n'ai pas envie de prendre un avocat qui va me coûter cher)

Puis-je mettre bloquer le loyer sous séquestre par exemple ?

Cordialement